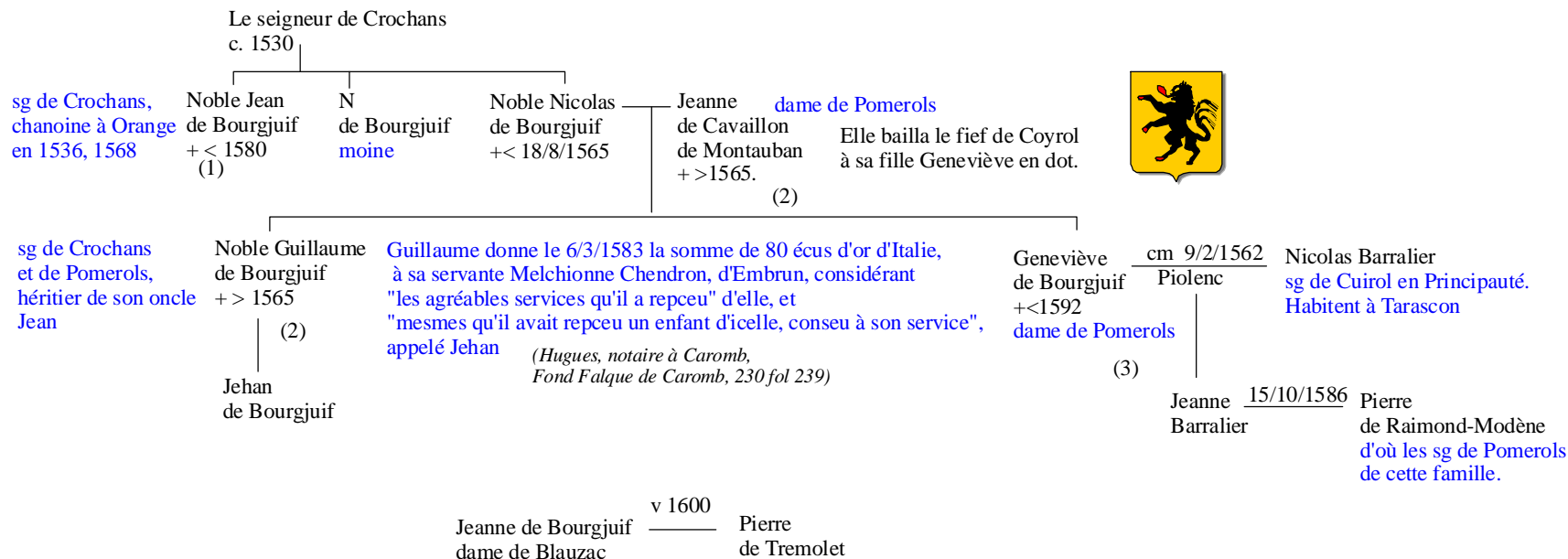


Au début du XVI<sup>e</sup> siècle :



(1) Claude Sauzin "*dict l'argentier*", tout juste libéré de prison en vertu d'un arrêt du parlement du 19/12/1547 contre caution, le 2 mars 1548 il fut condamné pour avoir pénétré, armé d'une épée et d'un arc, dans le château de Crochans, où habitait le chanoine Jean de Bourjuif, seigneur de Crochans, à une amende de 10 livres tournois, à payer au procureur général, et de 5 livres tournois, à payer à Bourjuif comme partie civile, et ce "*atendu sa notoyre povreté*".

(2) - Le 18 août 1565, noble Guillaume de Bourjuif, seigneur de Crochans et sa mère Jeanne de Cavaillon, baillèrent en paiement la "*grange, jurisdiction et tenement de Coyrol*" à noble Nicolas de Barralier et Geneviève de Bourjuif, mariés de Tarascon. Leur investiture avec hommage par les officiers du prince eut lieu le 31 décembre 1565. Par le contrat de mariage de noble Nicolas Barralier et Geneviève de Bourjuif, reçu par Lavastre, notaire à Piolenc, le 9 févr. 1562, la dot de Geneviève, montant à 1100 écus, fut assignée pour partie sur le fief de Coirol.

(3) - L'inventaire solennel de l'héritage de Geneviève de Bourjuif, accepté par Jeanne de Barralier, épouse de Pierre de Raimond, seigneur de Modène, fut dressé le 27 juill. 1592, et ensuite, le 3 sept. 1640, ce Pierre Raimond, dit de Villeneuve, seigneur de Modène, de la ville de Tarascon, vendit, tant de son chef que comme mari de Jeanne de Barralier, la seigneurie de Coirol à noble Torquat de Fortia, écuyer d'Avignon.